

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'ORCIERES  
Département des Hautes-Alpes**

**SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022**

**Convocation en date du : 07/10/2022**  
**Nbre de membres en exercice : 15**  
**Nbre de membres présents ou représentés : 13**  
**Nbre de membres ayant pris part au vote : 13**  
**Pour : 13**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Onze Octobre à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire

**Étaient présents :** Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mr. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. Michel GIRAUD-TELME, M. Julien HAUWILLER, Mme Florence PRIMAULT, Mme REBOUL Fanny, Mme RICOU Claude, Mr RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, M. Bruno SARRAZIN.

**Absent excusé :** M. Gérard REY

**Absents :** Mr. BOUTON Jean-François

**Absents représentés :**

**Secrétaire de séance :** Mme REBOUL Fanny

**2022.090 : Travaux de Réfection de revêtement de voirie 2022 Avenant n°1 : autorisation de signer**

M. le Maire rappelle la délibération n° 2022.068 du 18 juillet 2022 qui a attribué le marché de travaux de réfection de revêtement de voirie à la Société Routière du Midi pour un montant HT 190 000.00 €. Ce marché se composait d'une tranche ferme et de 4 tranches optionnelles.

La tranche optionnelle n°2, à savoir la Route de Montcheny est abandonnée pour l'instant car le mur de soutènement qui devait être réalisé en amont a pris du retard. Compte tenu de cet abandon, la collectivité souhaite finaliser la route de la Base de Loisirs.

Les plus et moins-value sont repris dans le tableau ci-dessous :

	Marché initial	Moins-value TO2	Plus-value fin de la route de la Base de Loisirs	Marché Après avenant
Travaux HT	190 000.00€	34 192.20€	28 227.50€	184 035.30€

Le montant du marché est réduit de 5 964.70 € HT

La commission d'appel d'offre réunie en date du 30 septembre 2022 a émis un avis favorable à cet avenant n°1.

Après avoir fait cet exposé, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ledit avenant correspondant conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offre.

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

- **Approuve** l'avenant n°1 au marché de travaux de réfection de revêtement de voirie, représentant une moins-value de 5 964.70 € HT, ce qui porte le marché à 184 035.30 € ;
- **Autorise** le Maire à signer ledit avenant ci-après annexé.

Le Maire,  
Patrick RICOU

